



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la transition écologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Épinal, le 21 mai 2021,

Objet : Projet de revue des missions paysage, eau et biodiversité

Madame la Ministre,

Les organisations syndicales représentatives ont été destinataires du projet de revue des missions du programme Paysage – eau – biodiversité (PEB) élaboré à votre demande par le service du pilotage et de l'évolution des services.

Son objectif est de définir le cadre et de lister les missions des services centraux (DGALN) et déconcentrés du ministère pour les 5 années à venir, dans un contexte national exposé en préambule du document.

Il est prévu de consolider ce projet dans un calendrier très serré compte tenu de ses implications (nous y reviendrons plus loin). Cependant le projet appelle de la part des agents que nous représentons et bien au-delà, des personnels de l'État et de ses opérateurs qui mettent en œuvre les politiques de biodiversité, de l'eau, des paysages, une réaction sur le fond et dans le détail des mesures listées.

Madame la Ministre, comment comptez-vous mobiliser les agents de votre ministère et des organismes sous tutelle en évoquant au même plan comme éléments de contexte des « enjeux extérieurs actuels » avec nos « enjeux internes » ?

Les enjeux liés à la prévention et à l'adaptation aux changements climatiques, qualifiés dans le projet de revue des missions d'« extérieurs actuels », comme s'ils étaient périphériques, temporaires et négligeables, ne peuvent être mis sur le même plan que les « enjeux internes », c'est-à-dire les contraintes que font peser sur ces politiques les exigences gouvernementales actuelles de diminution des effectifs et moyens de la fonction publique et de renforcement du poids des préfets de département.

Vous ne pouvez l'ignorer, il est impossible de mettre en place la transition écologique pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, de la convention citoyenne sur le climat, de la loi biodiversité, de la loi climat-résilience, de la directive cadre sur l'eau et des autres réglementations internationales, auxquelles vous ne faites pas allusion, dans les conditions proposées par le projet de feuille de route présenté.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC - 17 rue André Vitu - BP 21078
88051 EPINAL CEDEX 9
Courriel : permanence@efa-cgc.com

EFA-CGC ne peut que souscrire à l'objectif énoncé par vos services : optimiser, renforcer l'impact des politiques publiques du champ paysage, eau et biodiversité. Cet objectif est tout à fait cohérent avec les injonctions citoyennes et internationales d'efficacité dans la mise en œuvre de ces politiques. De même il est important que l'action des services soit parfaitement lisible, à l'externe comme à l'interne.

Cependant vous comprendrez bien combien ces objectifs sont moins lisibles dans la suite de la feuille de route où il est rapidement question de « recentrage » de l'expertise des services et de missions à « cesser » ou à « transférer ». Ces formules illustrent la contrainte dans laquelle le projet est établi : avant même de savoir à qui transférer, qui fera et avec quelle efficacité, il s'agit surtout de faire moins. L'exemple du traitement de SISPEA dans la feuille de route est notable : étudions la possibilité d'un transfert mais à qui et en vertu de quelle compétence ? Voilà qui n'est pas mentionné.

EFA-CGC détaille et précise dans l'annexe jointe à la présente, sur certaines des thématiques listées, en quoi l'efficacité des politiques que vous portez sera amoindrie par la mise en œuvre des mesures qui vous sont proposées par le projet de revue des missions PEB.

De manière générale nous retenons deux points de vigilance fort dans la revue des moyens telle qu'envisagée :

- Pas plus que les agences de l'eau, l'OFB ne peut assumer toutes les missions que vous pourriez leur transférer. Là encore, il ne s'agit pas uniquement de renoncer à une mission, mais de s'assurer qu'elle reste correctement accomplie.
- Les sujets identifiés comme les plus sensibles ne doivent pas être confiés au niveau départemental sans consignes, animation ou contrôle des niveaux supra.

Les politiques de l'écologie ont déjà eu à subir des difficultés de mise en œuvre fortes depuis plusieurs années : réduction constante des effectifs, réduction des moyens financiers, fusion des régions, création de l'AFB, puis de l'OFB, etc.

Nous vous demandons de ne pas porter le coup de grâce aux politiques PEB pour satisfaire à un objectif de réduction des coûts direct porté par l'État à court terme. Nous vous demandons au contraire de **vous appuyer sur les compétences, la connaissance des territoires et l'expertise de vos services et des organismes rattachés pour atteindre les objectifs de la transition écologique relayés par la société.**

L'État doit conforter son rôle d'animateur, d'expert, d'arbitre et donc de garant que les moyens sont bien mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe et le code de l'environnement.

Sur la méthode, le calendrier d'aboutissement de la feuille de route est trop contraint et doit être desserré.

Nous sommes à votre disposition et à celle du CGEDD qui doit expertiser certaines missions, pour contribuer ce que la revue des missions PEB soit cohérente avec les enjeux de société qu'elle doit porter.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

La Secrétaire Générale d'EFA-CGC,



Valérie BOYÉ